

<b>DÉPARTEMENT</b>
NORD
<b>CANTON</b>
TOURCOING NORD EST
<b>COMMUNE</b>
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2023/66

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
RUE DU DRONCKAERT**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de la Société GDTP du 7 mars 2023,

Considérant qu'en raison des travaux de réalisation d'un adouci de bordure effectués par la société GDTP, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue du Dronckaert.

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la Sécurité Publique,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit et la circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire, au droit du n° 53 D rue du Dronckaert, du lundi 20 mars 2023 au mercredi 22 mars 2023 La vitesse des véhicules sera limitée à 30Km/h. **En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la Police Nationale.**

**Article 2** - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

**Article 3** - M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne le

13 MARS 2023



Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,  
le

13 MARS 2023

Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie Tonnerre-Desmet", is written over the printed name.

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Le Maire  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux  
mois à compter de la présente notification.

